

PROJET DE COURRIER aux DEPUTES

Objet : dossier GNR (Gazole Non Routier)

PLFR 2021

Le 8 juillet 2021

Madame la Députée, Monsieur le Député,

Alors que le 11 juin dernier, un certain nombre de députés, au nom du groupe de la majorité remettait en cause le report de la suppression du GNR annoncé par le Ministre de l'Économie, des finances et de la relance, le Gouvernement revenait sur les trois mesures fondamentales convenues avec Bruno Le Maire!

Ainsi, en quelques lignes techniques et discrètes dans son amendement n°479 proposant le report de la mesure en 2023, le Gouvernement entendait supprimer subrepticement les mesures d'accompagnement qui avaient pourtant été adoptées dans le cadre de la suppression programmée du GNR dans la Loi de finances de 2020.

Avec comme conséquence :

- la suppression du carburant spécifique BTP,
- la suppression de la liste d'engins devant l'utiliser,
- la suppression de l'obligation pour l'ensemble des donneurs d'ordre et des bénéficiaires du remboursement agricole, de tenir un registre des travaux relevant du secteur BTP.

Dans la perspective de hausse du gazole, le Gouvernement avait pris ces engagements afin de prévenir les risques de vols de carburants et de distorsion de concurrence lorsque des travaux de BTP sont réalisés par le monde agricole qui lui pourra encore bénéficier, pour des activités agricoles, d'un tarif très réduit de TICPE.

Si les entreprises du BTP avaient accepté finalement la remise en cause de la fiscalité du GNR uniquement pour leur secteur, soit une augmentation de 50 % de leur poste carburant, c'était à la seule condition que soit respecté l'ensemble de ces engagements.

Les Sénateurs ont d'ailleurs dénoncé la remise en cause de ces engagements et le non-respect de la parole publique !

Le Sénat avait d'ailleurs jugé avec sagesse que rien ne justifiait la suppression de ces mesures d'accompagnement à la réforme de la fiscalité applicable au GNR et les avait rétablies le 2 Juillet.

Le Gouvernement s'est positionné clairement depuis le 2 juillet : « un avis de sagesse » pour le report en 2023 et un avis défavorable pour les engagements précités.

Dans la mesure où le Gouvernement est revenu sur sa parole et ses engagements ... le risque est grand que les entreprises du BTP se mobilisent de nouveau fortement à partir de cet automne.

S'il n'y a plus de solutions aux problématiques qu'engendre la suppression du GNR, cette suppression doit dès lors être annulée!

Rappelons encore que le remplacement du GNR par un gazole routier n'a rien d'écologique, il ne s'agit que d'une différence de coloration et surtout de taxe. La suppression du GNR n'a rien d'écologique d'autant qu'elle ne s'applique qu'au BTP!

Cette suppression du GNR ne peut même pas inciter le BTP à utiliser une autre énergie plus propre puisque l'offre d'engins de chantier à motorisation alternative au gazole est encore très largement balbutiante.

Nous comptons sur vous pour soutenir le secteur du BTP et notre économie de proximité!

Nous vous prions de croire, Madame la Députée, Monsieur le Député, à l'expression de notre parfaite considération.

Président CNATP